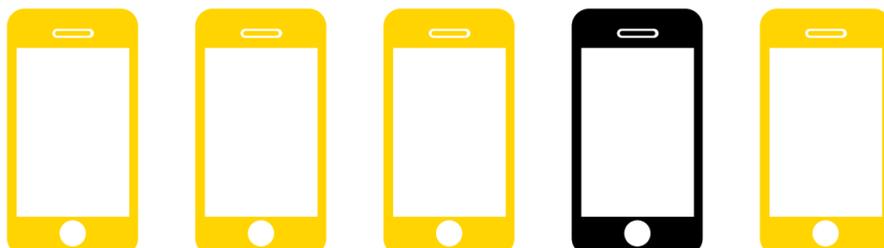


## LES DIFFÉRENTS TYPES DE CYBERHARCÈLEMENT



### CONSTELLATION POUR LE TÉLÉPHONE PORTABLE

#### CONNEXIONS

Les points d'accès wifi et les connexions bluetooth peuvent révéler votre position et faciliter le piratage de votre téléphone.

##### i. SMS/Appels

Si un harceleur obtient votre numéro de portable, il pourra vous harceler avec des messages SMS et des appels téléphoniques. Avec le GPS, il pourra vous dire qu'il sait où vous trouvez. Certains harceleurs utilisent également un logiciel espion pour intercepter vos messages et vos appels.

#### GPS

Votre GPS vous indique où trouver un café dans les environs, mais il peut également permettre à d'autres personnes de savoir où vous vous trouvez. L'application Girls Around Me, qui a heureusement disparu de la circulation depuis, était le résultat d'une terrible combinaison entre développeurs peu scrupuleux et informations de GPS.

##### i. Photos

Des informations sont incorporées aux propriétés des photographies, notamment le lieu et la date à laquelle elles sont prises. Il est également possible de déchiffrer la position géographique à partir de l'image en elle-même.

#### MOTS DE PASSE

Si votre téléphone n'est pas protégé par un mot de passe, n'importe quelle personne y ayant accès peut également accéder à vos informations. Le piratage des mots de passe est chose courante, et plus un harceleur en sait sur vous, plus il risque de deviner vos mots de passe. Sans oublier que certains mots de passe sont faciles à deviner, comme par exemple « motdepasse » ou « 123456 ».

#### APPLICATIONS

Certaines applications sont accompagnées d'un logiciel espion. Plus votre smartphone a de fonctions, comme le GPS, plus vous risquez de vous faire espionner.



### CONSTELLATION POUR L'ORDINATEUR PORTABLE

#### CONNEXIONS

Les points d'accès wifi et les connexions bluetooth peuvent révéler votre position et faciliter le piratage de votre appareil.

#### MÉDIAS SOCIAUX

Il est très facile de trouver des informations sur l'endroit où vous habitez, les lieux où vous allez régulièrement et les personnes importantes pour vous, à partir des messages et des photos. Vos amis peuvent aussi révéler involontairement des informations vous concernant.

#### DISCUSSIONS EN LIGNE

Le harcèlement peut également se produire lors de discussions en ligne avec des gens dont vous avez fait la connaissance sur l'internet. De plus, si vous avez habilité l'option « se souvenir automatiquement de mon mot de passe », quiconque se servant de votre ordinateur peut entrer dans vos messageries.

#### BLOGUES

Les harceleurs aiment fréquenter les espaces dédiés aux commentaires et y poster des menaces et des insultes. C'est d'autant plus courant lorsqu'il s'agit d'un inconnu pour vous.

#### COURRIER ÉLECTRONIQUE

Les adresses de courrier électronique ont souvent un lien avec vos véritables nom et profils, ce qui permet aux harceleurs de vous contacter directement. Ici aussi, un logiciel espion peut permettre d'accéder à votre messagerie privée.

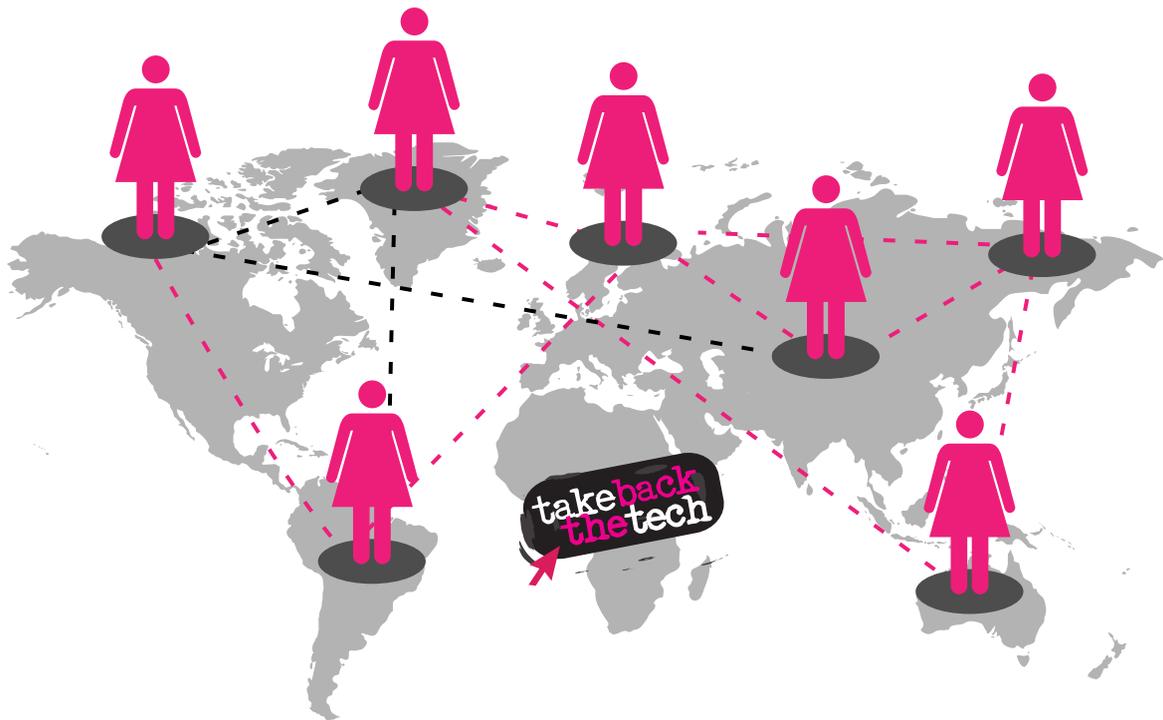
#### CAMÉRAS WEB

Avec un logiciel espion, les harceleurs peuvent avoir accès à votre caméra web et filmer des gens sans votre connaissance ou votre consentement.

#### MOTS DE PASSE

Si votre appareil n'est pas protégé par un mot de passe, n'importe quelle personne y ayant accès peut également accéder à vos informations. Le piratage des mots de passe est chose courante, et plus un harceleur en sait sur vous, plus il risque de deviner vos mots de passe. Sans oublier que certains mots de passe sont faciles à deviner, comme par exemple « motdepasse » ou « 123456 ».

## RELATED RIGHTS



### YOUR RIGHT TO FREEDOM OF EXPRESSION

**ARTICLE 19, UNIVERSAL DECLARATION OF HUMAN RIGHTS:** “Everyone has the right to freedom of opinion and expression; this right includes freedom to hold opinions without interference and to seek, receive and impart information and ideas through any media regardless of frontiers.”

Cyberstalking is often used to silence women and girls. Whether bloggers, gamers, tweeps or general users, women are often intimidated into leaving online spaces and closing their computers. But women have the same rights as men to access those spaces and be heard on any issue.

You have the right to express yourself freely online and off, which makes cyberstalking a free speech issue.

### YOUR RIGHT TO PRIVACY AND FREEDOM FROM DEFAMATION

**ARTICLE 12, UNIVERSAL DECLARATION OF HUMAN RIGHTS:** “No one shall be subjected to arbitrary interference with his privacy, family, home or correspondence, nor to attacks upon his honour and reputation. Everyone has the right to the protection of the law against such interference or attacks.”

People who stalk women online take advantage of the anonymity the internet can give them. Some of the same people who violate women’s privacy online do so while fiercely maintaining their own right to privacy.

An APC study looking at recent legislation in South Africa, New Zealand and Canada reflects the need for internet intermediaries and others to play a role in preventing and rectifying online violence. The legislation recognises that the internet makes it easy for stalkers to be anonymous and holds internet service providers accountable to reveal information about the identity of the harasser, cease providing service to the harasser and/or remove harmful content.

In Europe, there is also a Right to be Forgotten, which can be used to demand that search engines remove links with personal information because it is irrelevant. Interestingly, the burden of proof is now on the search engine to prove that the data cannot be deleted because it is still relevant. The law applies to all companies, including those outside the EU, which serve European citizens.

### YOUR RIGHT TO FREEDOM FROM VIOLENCE

**UNITED NATIONS DECLARATION ON THE ELIMINATION OF VIOLENCE AGAINST WOMEN:** “States should condemn violence against women and should not invoke any custom, tradition or religious consideration to avoid their obligations with respect to its elimination. States should pursue by all appropriate means and without delay a policy of eliminating violence against women... [This includes] any act of gender-based violence that results in, or is likely to result in, physical, sexual or psychological harm or suffering to women, including threats of such acts, coercion or arbitrary deprivation of liberty, whether occurring in public or in private life.”

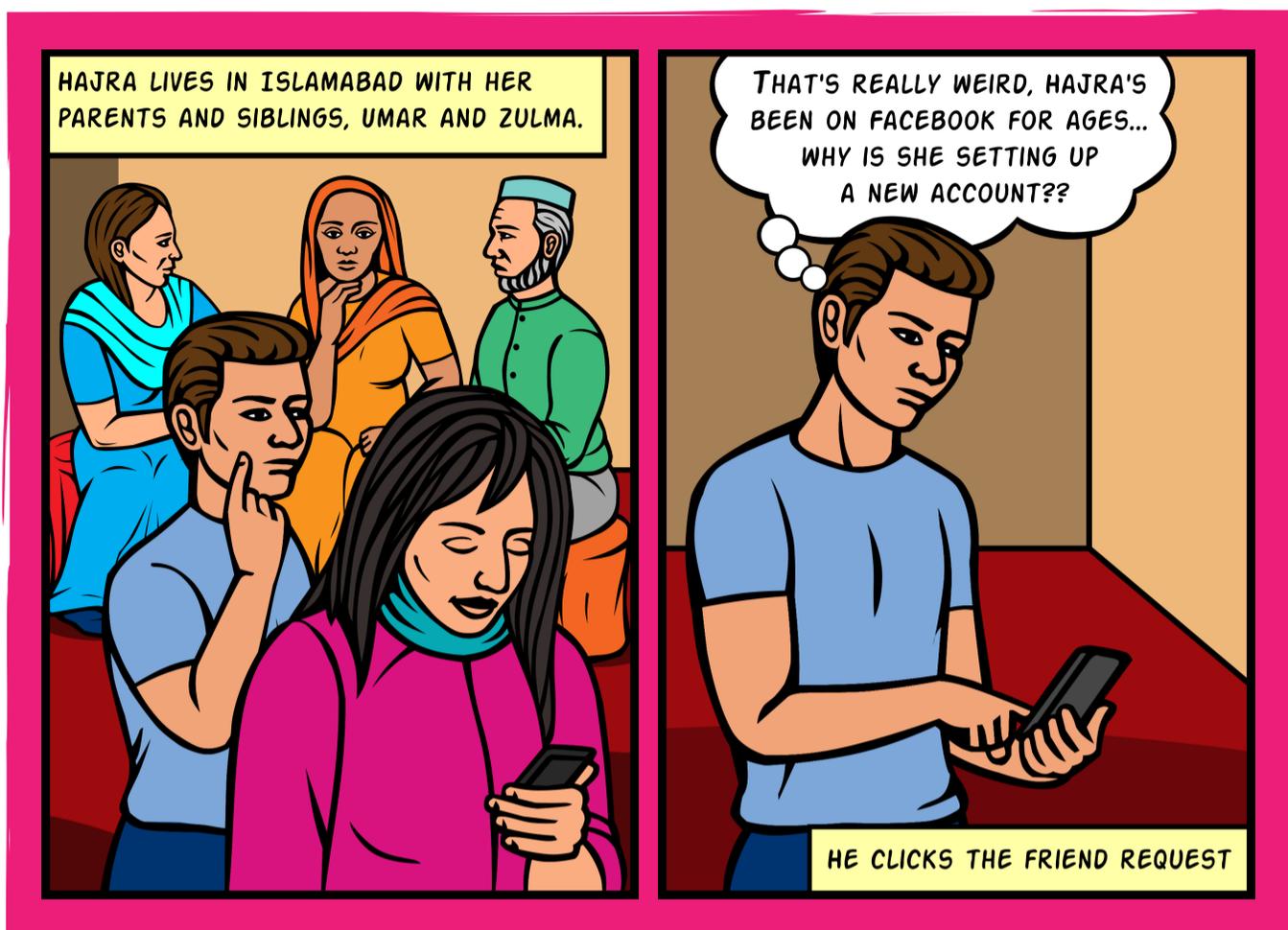
**COUNCIL OF EUROPE CONVENTION ON PREVENTING AND COMBATING VIOLENCE AGAINST WOMEN AND DOMESTIC VIOLENCE:** “Parties shall take the necessary legislative and other measures to promote and protect the right for everyone, particularly women, to live free from violence in both the public and the private sphere.”

Recent domestic legislation specifically tackling online violence against women recognises:

- the need to provide practical redress to targets of harassment
- the responsibility of websites and internet providers in cyber-harassment cases
- the need for public education

In South Africa, New Zealand, California and Nova Scotia, for instance, all new legislation recognises that harm caused by online harassment includes emotional distress even when there is no actual physical harm.

# LE CYBERHARCÈLEMENT



- 1
- 2
- 3
- 4

**LE CYBERHARCÈLEMENT EST UNE ATTAQUE MENÉE PAR LE BIAIS DES TECHNOLOGIES ENVERS UNE PERSONNE PAR COLÈRE, REVANCHE OU POUR EN OBTENIR LE CONTRÔLE.**



Un rapport de Working to Halt Online Abuse pour la période 2000-2013 a révélé que la moitié des répondants avait subi le harcèlement en ligne d'une personne avec qui ils avaient un contact d'une façon ou d'une autre, tandis que l'autre moitié n'avait eu aucun type de relation avec le harceleur. Dans le premier groupe, le lien le plus courant était un ex (39,5%), suivi d'une connaissance sur l'internet (16,26%) et d'un ami (12,5%).

Les femmes sont largement plus concernées par le harcèlement que les hommes, et celui-ci est le plus souvent exercé par un partenaire intime. Lorsque le harcèlement provient d'un partenaire intime, la victime subit également le plus souvent la violence physique

Le cyberharcèlement comprend, sans s'y limiter :

- le harcèlement, l'humiliation et la honte de la personne visée
- le harcèlement auprès de la famille, des amis et des employés dans le but d'isoler la personne
- tout stratagème pour faire peur à la personne visée
- le vol de l'identité de l'autre
- la surveillance (p.ex. utiliser les notifications de Facebook pour savoir où se rend la personne, utiliser des logiciels espions, activer un GPS)

Résoudre les questions de cyberharcèlement peut s'avérer relativement complexe lorsque :

- le harceleur conserve son anonymat
- la loi tient pour acquis qu'un harceleur se trouvant éloigné de sa victime ne mettra pas ses menaces à exécution
- le harceleur encourage des compagnons en ligne à participer au harcèlement, aggravant ainsi l'angoisse de la victime